

DÉPARTEMENT
DES
PYRÉNÉES-ATLANTIQUES

REPUBLIQUE FRANCAISE

VILLE DE SAINT-JEAN-DE-LUZ **AFFICHÉ LE 29 SEP. 2022**

EXTRAIT

DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL



Conseillers en exercice : 33
Nombre de présents : 25

**N° 19 - Site sportif de
Chantaco : demande de
subvention pour la
réalisation d'une
nouvelle structure
d'escalade extérieure et
d'un nouveau plateau
sportif d'agrès dans le
cadre de l'appel à
projets « Terre de
Jeux 2024 »**

Rapporteur :
Jean-Daniel Badiola, 3ème
adjoint

Séance du 23 septembre 2022 à 18 heures

Le conseil municipal de la ville de Saint-Jean-de-Luz s'est réuni dans le lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Jean-François Irigoyen.

Présents :

Jean-François Irigoyen, maire
Pello Etcheverry, 1^{er} adjoint
Patricia Arribas-Olano, 2^{ème} adjoint
Jean-Daniel Badiola, 3^{ème} adjoint
Eric Soreau, 5^{ème} adjoint
Christine Duhart, 6^{ème} adjoint
Laurence Ledesma, 8^{ème} adjoint
Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint

Manuel Vaquero, Charlotte Loubet-Latour, Thomas Ruspil, Guillaume Boivin, Serge Peyrelongue, Béatrice Chauffard, Loïc Jouenne, Christine Gonzalo, Pascale Fossecave, Benjamin Marcille, Bruno Garraialde, Manuel de Lara, Isabelle Tinaud-Nouvian, Pascal Lafitte, Yvette Debarbieux, Marie-Hélène Dupuy-Althabegoity, Hugo Maillos, conseillers municipaux en exercice.

Pouvoirs :

- Nathalie Morice, 4^{ème} adjoint, à Jean-François Irigoyen, maire
- Guillaume Colas, 7^{ème} adjoint, à Pascale Fossecave, conseillère municipale délégué
- Delphine de Torregrosa, conseillère municipale déléguée, à Jean-Luc Casteret, 9^{ème} adjoint
- Monique Labattut, conseillère municipale, à Christine Gonzalo, conseillère municipale
- Sylvie Dargains, conseillère municipale, à Thomas Ruspil, conseiller municipal délégué
- Nicolas Charrier, conseiller municipal, à Isabelle Tinaud-Nouvian, conseillère municipale
- Gaëlle Lapix, conseillère municipale, à Manuel de Lara, conseiller municipal

Absents : Noémie Troubat

Date de la convocation : 16 septembre 2022

Conformément au code général des collectivités territoriales, article L 2121-15, Bruno Garraialde a été désigné pour remplir les fonctions de secrétaire, fonctions qu'il a acceptées.

N°19 – SPORT

Site sportif de Chantaco : demande de subvention pour la réalisation d'une nouvelle structure d'escalade extérieure et d'un nouveau plateau sportif d'agrès dans le cadre de l'appel à projets « Terre de Jeux 2024 »

Monsieur Badiola, adjoint, expose :

La structure d'escalade extérieure du gymnase de Chantaco a été réalisée en 2003. Elle est utilisée par de nombreuses structures telles que les établissements scolaires, le club d'escalade, les centres aérés, ou bien encore le SDIS 64.

Malgré une maintenance annuelle effectuée par une société spécialisée, l'équipement ne peut plus être utilisé de façon optimale : une voie a dû être intégralement neutralisée car elle a été jugée non réparable.

La commune a pour projet de réaliser une nouvelle structure d'escalade sur le même site, après dépose de l'ancienne. Elle sera couplée à la création d'un plateau sportif d'agrès tous publics, dont PMR (personne à mobilité réduite). Il incitera à la pratique sportive tant pour des exercices d'échauffement et d'étirement en lien avec les pratiques sportives du site, que pour une utilisation spontanée et ludique, ou pour les scolaires lors de pauses méridiennes et en soirée pour les internes.

Ce projet peut faire l'objet de demandes de subvention à la fois auprès du Conseil Départemental des Pyrénées-Atlantiques dans le cadre de l'appel à projets « Terre de Jeux 2024 », et auprès de la Région Nouvelle Aquitaine.

Le plan de financement prévisionnel du projet est le suivant :

	Montant HT
Montant des dépenses	67 431 €
Subventions demandées :	
CD 64 - Appel à projet « terre de jeux 2024 » - 30 %	20 230 €
Région Nouvelle Aquitaine – 20 %	13 487 €
Autofinancement commune	33 714 €

Il est proposé au Conseil municipal :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel du projet,
- De solliciter une subvention auprès du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques dans le cadre de l'appel à projets « Terre de Jeux 2024 »,
- De solliciter une demande de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine,
- D'autoriser M. le Maire ou son adjoint à déposer les dossiers de demandes de financement auprès des partenaires indiqués, et à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de ces demandes.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

- Après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré,
- Vu l'avis favorable de la commission municipale « Finances, administration générale, ressources humaines » du 14 septembre 2022,
- Approuve le plan de financement prévisionnel du projet,
- Sollicite une subvention auprès du Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques dans le cadre de l'appel à projets « Terre de Jeux 2024 »,
- Sollicite une demande de subvention auprès de la Région Nouvelle Aquitaine,
- Autorise M. le Maire ou son adjoint à déposer les dossiers de demandes de financement auprès des partenaires indiqués, et à signer tout acte relatif à la mise en œuvre de ces demandes.

Adopté à l'unanimité

- pour extrait conforme
- ont signé au registre tous les membres présents

Le Maire,

Jean-François Irigoyen

